

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Avec quels documents un mineur étranger peut-il sortir de France ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Avec quels documents un mineur étranger peut-il sortir de France ?** » est mise à jour.

 S'abonner (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F34070/abonnement>)

Avec quels documents un mineur étranger peut-il sortir de France ?

Vérfié le 31 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes mineur étranger et vous souhaitez voyager hors de France ? Vous devez être en possession de documents. Ces documents diffèrent selon que vous voyagez seul ou avec l'un de vos parents ou avec une autre personne. Nous vous indiquons les documents dont vous avez besoin en fonction de votre situation.

Vous voyagez avec l'un de vos parents

Vous êtes mineur européen

Vous pouvez voyager à l'étranger avec l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité seulement (notamment pour un pays de l'Union européenne ([http://europa.eu/about-l'espace Schengen](http://europa.eu/about-l'espace-schengen) (https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/07_carte_espace_schengen_document_no7_.pdf))), ou de
- Passeport (éventuellement accompagné d'un visa)

Pour savoir quels sont les documents exigés par le pays où vous vous rendez, vous pouvez consulter la rubrique Conseils aux voyageurs sur le site [diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>)

À noter

Si vous voyagez avec 1 seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/algérie/#entree>) , la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/maroc/#entree>) ou la Suisse (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/suisse/#entree>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Vous êtes mineur d'un autre pays

Vous pouvez voyager à l'étranger avec votre passeport (éventuellement accompagné d'un visa).

Pour savoir quels sont les documents exigés par le pays où vous vous rendez, vous pouvez consulter

la rubrique Conseils aux voyageurs sur le site [diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/)(<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>)

Si vous voyagez avec 1 seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/algerie/#entree>) , la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/maroc/#entree>) ou la Suisse (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/suisse/#entree>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Attention

Pour rentrer en France sans avoir à demander un visa de retour, vous devez avoir un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718>)

Vous voyagez seul ou avec une autre personne

Un enfant qui réside habituellement en France doit avoir un titre d'identité ou de voyage, une autorisation de sortie de territoire (AST) et la photocopie du titre d'identité de l'un de ses parents. Les règles dépendent de la nationalité du parent signataire de l'AST.

Le parent qui signe l'AST est européen

Si le parent qui établit l'AST est européen, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit avoir les documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Original du formulaire cerfa n°15646 d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Autorisation de sortie de territoire (AST) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>)

Le parent qui signe l'AST est d'une autre nationalité

Si le parent qui établit l'AST est étranger, l'enfant qui voyage sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire (carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride)
- Original du formulaire cerfa n°15646 d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Autorisation de sortie de territoire (AST) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>)

Attention

Pour rentrer en France sans avoir à demander de visa de retour, le mineur doit être muni d'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718>)

Textes de loi et références

Code civil : article 371-6 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?>

- [idArticle=LEGIARTI000032634037&cidTexte=LEGITEXT000006070721](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032634037&cidTexte=LEGITEXT000006070721))
Autorisation de sortie du territoire

Décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033338774/>)

Arrêté du 13 décembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033617294/>)

Circulaire du 29 décembre 2016 relative aux conditions de sortie du territoire des mineurs (PDF - 266.1 KB)

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=41689>)

Services en ligne et formulaires

Autorisation de sortie de territoire (AST) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R46121](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121))
Formulaire

Questions ? Réponses !

- Comment empêcher mon enfant mineur de partir seul à l'étranger ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32114>)

Voir aussi

- Autorisation de sortie du territoire (AST) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>)
Service-Public.fr
- Conflit parental sur la sortie de territoire d'un enfant mineur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774>)
Service-Public.fr
- Carte de l'Espace Schengen (PDF - 93.8 KB) (https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/07_carte_espace_schengen_document_no7_.pdf)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Conseils aux voyageurs (conseils-par-pays-destination) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Pays de l'Union européenne (http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)
Commission européenne
- Conditions d'entrée et de séjour en Algérie (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/algerie/#entree>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Conditions d'entrée et de séjour au Maroc (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-maroc/#entree>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Conditions d'entrée et de séjour en Suisse (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/suisse/#entree>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères